



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

La campagne de vaccination s'ouvre aux personnes de 50 ans et plus sans condition

Publié le 10 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les personnes de 50 ans et plus peuvent être vaccinées à partir du 10 mai 2021 quelle que soit leur situation. Elles peuvent prendre rendez-vous en centre de vaccination, et se faire vacciner avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna. Par ailleurs, à compter du 12 mai 2021, toutes les personnes de plus de 18 ans peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner en centre de vaccination pour des injections avec ces mêmes vaccins ayant lieu le jour même ou le lendemain.

Comment prendre rendez-vous dans un centre de vaccination ?

Vous pouvez prendre rendez-vous :

Sur internet : les deux rendez-vous pour les deux injections peuvent être pris sur [Santé.fr](https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html) (<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>) dans le centre de votre choix. Le site Santé.fr est accessible directement depuis [l'application TousAntiCovid](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14069) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14069>).

Par téléphone, en appelant :

- le numéro vert 0800 009 110 ouvert 7 jours sur 7 de 6h à 22h qui vous oriente directement vers les plateformes téléphoniques du centre de vaccination choisi ;
- le centre de vaccination près de chez vous dont vous aurez trouvé les coordonnées téléphoniques sur le site [Santé.fr](https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html) (<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>) qui propose une liste complète des centres ouverts dans chaque département.

 **A noter** : Le jour du rendez-vous, il faut se présenter avec sa carte d'identité et sa carte vitale (ou une attestation de droits).

Et aussi

- [Vaccin contre la Covid : quelles sont les règles ?](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35611) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35611>)
- [Covid-19 : qui peut se faire vacciner et où ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14722) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14722>)
- [Vaccination contre le Covid-19 : quel calendrier ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14557) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14557>)
- [Les personnes de 18 à 49 ans avec comorbidités peuvent désormais être vaccinées](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14866) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14866>)

Pour en savoir plus

- [La vaccination contre la Covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/)  (<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/>)
Ministère des solidarités et de la santé
- [Vaccins](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins)  (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>)
Premier ministre